VGP Formations
Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951

Formation aux vérifications réglementaires des ponts roulants - en présentiel

La formation VGP Ponts roulants permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise service des ponts roulants, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des ponts roulants et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Agents techniques
- Techniciens de maintenance
- Responsables HSE
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les ponts roulants

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maitrise du français (oral et écrit)

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Accessibilité :

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir.
Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs.

VGP Formations s'engage à rendre ses formations accessibles au plus grand nombre et à adapter ses méthodes pédagogiques pour garantir l'égalité des chances.

Pour nos parcours de formation, nous veillons aux aménagements suivants :
Flexibilité des modalités : Rythme d'apprentissage modulable, temps supplémentaire si nécessaire pour les évaluations, et flexibilité d'organisation.
Plateforme ergonomique : Navigation fluide sur l'outil Digiforma

Un accompagnement sur mesure :
Les modalités d'aménagement et d'adaptation des formations sont définies au cas par cas, en fonction de votre situation de handicap.

Pour toute demande, étude de vos besoins spécifiques ou mise en place d'aménagements particuliers, veuillez contacter notre référente handicap : Cécile LE CORRE

VGP Formations
Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951

Qualité et indicateurs de résultats
Taux de réussite: 100%
Taux de satisfaction: 96% - selon le questionnaire de satisfaction à chaud

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur relative aux ponts roulants, en identifiant les exigences légales, les normes applicables et les responsabilités des différents acteurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique des ponts roulants, en repérant les éléments critiques à contrôler (poutres principales et extrémités, rails de roulement,...) , la méthodologie à suivre et les outils nécessaires.
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles)

Contenu de la formation

- Partie théorique :
    - Présentation des objectifs de la formation
    - Réglementation et cadre légal
    - Cadre juridique : Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et la norme EN 15011
    - Obligations de l'employeur, du contrôleur, et responsabilités en cas de défaut de vérification
    - Fréquence des VGP et documents à tenir à jour (registre de sécurité, carnet de maintenance)
    - Présentation des ponts roulants
    - Typologie : ponts monopoutre, bipoutre, suspendus, portiques, semi-portiques
    - Composants principaux : poutres, chariots, palan, câbles/chaînes, crochets, commandes
    - Enjeux de sécurité liés à l'environnement industriel (zones de passage, charges lourdes, hauteur)
    - Méthodologie de la Vérification Générale Périodique
    - Étapes de la vérification : inspection visuelle, essais fonctionnels, contrôle des dispositifs de sécurité
    - Dispositifs de sécurité obligatoires
    - Limiteurs de charge, fins de course haut/bas, arrêts d'urgence, freinages automatiques
    - Contrôle du système de commande (boîtier, radio, cabine)
    - Vérification des dispositifs anti-chute, systèmes de guidage
    - Rédaction du rapport de VGP
    - Mentions obligatoires : identification, date, contrôleur, résultats, anomalies détectées
    - Présentation d'un modèle de rapport conforme
    - Archivage et obligations en cas de contrôle de l'inspection du travail
- Partie pratique :
    - Inspection sur site d'une pont roulant
    - Inspection visuelle du pont roulant
    - Contrôle de l'état général de la structure (poutres, rails, chariot, palan)
    - Vérification des galets, axes, fixations, soudures, corrosion, usure anormale
    - Lecture et vérification de la plaque signalétique et des marquages obligatoires
    - Vérification des éléments mécaniques et de levage
    - État des câbles ou chaînes : torsion, amorce de rupture, graissage, enroulement
    - Crochets : déformation, linguet de sécurité, usure de gorge
    - Tambour d'enroulement et poulies : alignement, usure, guidage
    - Contrôles fonctionnels et essais en charge
    - Déplacement du pont et du chariot : fluidité, bruit, arrêt précis

VGP Formations
Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951

- Essais de levée et de descente avec et sans charge
- Test des arrêts d'urgence, limiteurs de charge et de course, freinage
- Rédaction d'un rapport de VGP
- Utilisation d'une fiche de contrôle type
- Présentation et analyse en groupe

Organisation de la formation

Équipe pédagogique :
L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.
A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques.
Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec un pont roulant
- Livret INRS
- Présentation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisé
- Espace apprenant Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

Modalités de validation de la formation :
Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Résultats attendus à l'issue de la formation :
Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle d'un pont roulant en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.